

14 janvier 2003 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Point de presse de MM. Jacques Chirac, Président de la République, et Gerhard Schroeder, Chancelier allemand, sur le rapprochement des propositions française et allemande sur la réforme des présidences de la Commission européenne et du Conseil européen et sur la non participation de l'Allemagne à une éventuelle intervention militaire contre l'Irak, Paris le 14 janvier 2003.

LE PRESIDENT -

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas besoin de dire que c'est une joie pour moi de recevoir une fois encore le Chancelier, parce que c'est une joie répétitive.

Notre réunion de ce soir avait essentiellement deux objectifs. Le premier, c'était de nous mettre d'accord sur une déclaration commune germano-française, et ce à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité franco-allemand qui sera, vous le savez, commémoré le 22 janvier à Paris et le 23 janvier à Berlin.

Cette déclaration a été élaborée par les deux ministres des Affaires étrangères et elle a été adoptée ce soir, nous l'avons adoptée ensemble. Elle fera l'objet d'une communication commune des deux ministres des Affaires étrangères à l'occasion du Conseil des ministres germano-français qui aura lieu à Paris le 22 janvier.

Il s'agit de renforcer de façon importante l'amitié et la coopération entre nos deux pays, et ceci au service de la construction européenne. Il y a donc un certain nombre de mesures pour renforcer les liens entre l'Allemagne et la France et la mise en oeuvre de procédures permettant une meilleure concertation bilatérale sur tous les sujets.

Le deuxième objectif concerne notre contribution commune à la Convention. Vous savez que nous avons pris des positions communes chaque fois qu'il y a eu des problèmes sérieux mettant en cause l'avenir de la construction européenne. Nous l'avons fait à Bruxelles et nous l'avons fait à Copenhague. Dans le même esprit, nous avons déjà fait trois contributions communes importantes concernant la politique de sécurité commune, concernant les questions de justice et d'affaires intérieures et concernant les questions de gouvernance économique.

Il restait notre approche concernant la réforme institutionnelle de l'Europe. Pour dire la vérité, il y avait là un vrai problème, les visions allemande et française n'étant pas exactement les mêmes.

En clair, l'Allemagne est préoccupée par la nécessité d'une meilleure intégration et, à ce titre, souhaitait renforcer sensiblement le pouvoir de la Commission, notamment le pouvoir politique, et pour cela faire élire le Président de la Commission par le Parlement européen.

Pour dire les choses franchement, la France était très réservée sur cette orientation. En revanche, la France était très attachée à renforcer le Conseil européen et pour cela souhaitait que le Président du Conseil européen soit élu par le Conseil européen à la majorité qualifiée de ses

... résident au Conseil européen soit élu par le Conseil européen et la majorité qualifiée de ses membres et pour une période longue, cinq ans ou deux ans et demi renouvelables une fois. Pour être très franc, il s'agissait-là de deux visions un peu différentes des institutions européennes. Les ministres des Affaires étrangères ont beaucoup travaillé sur ce sujet et envisagé un certain nombre d'hypothèses pour sortir de cette contradiction. Et, ce soir, nous avons décidé que, comme nous l'avions fait pour les autres sujets que j'évoquais tout à l'heure, si nous voulions avoir, avec le moteur franco-allemand, une véritable impulsion pour l'Europe de demain, nous devons trouver des solutions simples et où chacun devait accepter de faire une concession à l'autre.

Nous avons donc décidé une nouvelle fois que l'Allemagne et la France feraient chacune un pas vers l'autre. Dans cet esprit, la France a accepté que le Président de la Commission soit élu par le Parlement européen et l'Allemagne a accepté que le Conseil européen soit présidé par un Président élu par le Conseil à la majorité qualifiée pour une période de deux ans et demi renouvelables ou de cinq ans.

Je n'entre pas dans le détail, naturellement, qui sera mis au point mais voilà la nature de la contribution. Il s'agit d'une contribution germano-française pour la Convention. Et nous aurons demain l'occasion de transmettre cette contribution, d'une part, au Président Giscard d'Estaing, Président de la Convention, et, d'autre part, à nos collègues Chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze et même des Vingt-cinq.

Une fois encore, nous avons démontré que le moteur germano-français, essentiel pour la construction européenne, fonctionnait bien.

Enfin, nous avons évoqué les autres problèmes, notamment l'Iraq, et nous avons constaté que notre approche et que notre vision sur le problème iraquien étaient identiques ou de même nature.

LE CHANCELIER SCHROEDER - Mesdames et Messieurs, je n'ai pas grand chose à ajouter aux propos du Président, si ce n'est réitérer mes remerciements pour l'hospitalité qu'il m'a prodiguée et qu'il a prodiguée à mon ministre des Affaires étrangères. C'est toujours un grand plaisir, une grande joie pour nous de nous retrouver dans ces entretiens si réguliers, et pour cause.

Et la périodicité de ces rencontres, qui ont lieu à peu près toutes les six semaines, a, je crois, largement contribué à ce que la coopération entre la France et l'Allemagne ait pu engranger de tels succès au cours des dernières années et surtout au cours des derniers mois, comme en ont témoigné les avancées tout à fait significatives enregistrées à Bruxelles et à Copenhague.

C'est également le jugement que portent nos autres partenaires de l'Union européenne. C'est que, n'y aurait-il eu cette coopération étroite entre la France et l'Allemagne, l'élargissement se serait sans doute déroulé avec plus de difficultés que cela n'a été le cas à Copenhague.

Et c'est ce cap que nous entendons conserver et développer, la semaine prochaine, le 22 janvier à Paris, le 23 janvier à Berlin, lorsque nous célébrerons le 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée que nous voulons remplir d'une vigueur nouvelle.

L'enjeu, maintenant que le processus de l'élargissement est couronné de succès, c'est de nous consacrer à l'approfondissement de l'Europe, c'est-à-dire à ce qui relève de la mission de la Convention.

Le Président de la République a décrit avec beaucoup de précision le compromis auquel nous sommes arrivés ce soir et c'est vrai que nous partions de positions de départ qui ne se recouvraient pas et il est vrai que la tradition de la politique européenne de l'Allemagne est toujours allée vers une politique d'intégration.

Et, dans ce souci d'intégration européenne et d'approfondissement de l'Union européenne, il est clair que c'est la Commission qui joue ici le rôle essentiel. Aussi avons-nous la volonté de renforcer le rôle de la Commission, de lui conférer une nouvelle légitimité, ce qui est réalisé par cette élection du Président de la Commission européenne par le Parlement européen.

Et nous avons à cœur non seulement le renforcement de la Commission mais également, à travers cette démarche, le renforcement du Parlement européen.

Nous avons toujours bien compris le souci français de conférer une plus grande stabilité ou continuité aux travaux du Conseil européen et c'est pourquoi il ne nous a pas été extrêmement difficile d'accepter ces propositions décrites par le Président de conférer, de donner une plus

grande stabilité, une plus grande continuité aux travaux du Conseil européen.

La France et l'Allemagne ont toujours joué un rôle précurseur dans l'élaboration d'une politique étrangère européenne. Cette politique étrangère de l'Union européenne sera conduite par un responsable de cette politique étrangère qui sera rattaché au Conseil mais qui bénéficiera d'une fonction particulière lui donnant une présence également à la Commission européenne. Certains ont décrit cet état de fait par l'expression "double-casquette".

Je crois que l'accord que nous avons trouvé ici montre à quel point nous avons toujours cherché, nous avons toujours réussi, dans notre coopération, à rapprocher nos positions et à trouver des terrains d'entente.

Par ailleurs, j'ajouterai également que je souscris entièrement aux propos du Président Jacques CHIRAC pour ce qui est de notre analyse commune et pour ce qui est des conclusions, des conséquences opérationnelles que nous tirons de cette analyse commune à propos de l'Iraq.

QUESTION - Ma question concerne la politique étrangère. La France préside le Conseil de sécurité, vous allez, l'Allemagne, présider aussi le Conseil de sécurité. Est-ce qu'il y a une approche commune en matière de politique étrangère plus forte encore aujourd'hui ? Et comment va se passer ce passage de la présidence française à la présidence allemande du Conseil de sécurité ?

LE PRESIDENT - Je vais vous dire, c'est très simple. D'abord, nos ministres des Affaires étrangères se parlent pratiquement tous les jours. Deuxièmement, nos Ambassadeurs à l'ONU, puisque vous parlez de l'ONU, sont en relation constante, permanente. Alors, en janvier, c'est la France qui préside, en février c'est l'Allemagne, mais les liens sont tels qu'honnêtement cela ne change pas grand chose.

QUESTION - Tout le monde maintenant connaît votre position, la position de l'Allemagne, la position de la France, à propos de l'Iraq. Mais qu'elle sera votre réaction si les Etats-Unis décident d'exécuter ces menaces et de frapper l'Iraq ?

LE CHANCELIER SCHROEDER - L'Allemagne ne s'est absolument pas écartée de la position qu'elle avait adoptée dès avant les élections, à savoir l'application de la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Et nous avons le ferme espoir et la plus ferme volonté d'arriver à l'application de cette résolution par des pressions politiques mais sans intervention militaire.

Si les choses devaient néanmoins se dérouler autrement, l'Allemagne ne participera en aucun cas à une intervention militaire et, enfin, cette position politique qui est la nôtre, nous ne cesserons de la réitérer et de la renforcer dans l'ensemble des instances internationales où nous sommes représentés. C'est ainsi qu'aujourd'hui-même, nous avons réitéré en Allemagne que nous entendions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le travail des inspecteurs en Iraq soit facilité et puisse se dérouler dans des conditions optimales. Vous connaissez les déclarations de M. BLIX, qui a indiqué qu'il aurait besoin de davantage de temps au-delà de l'échéance du 27 janvier. Et je crois que c'est-là le rôle de notre politique, de notre diplomatie, de faire en sorte que ce délai requis lui soit accordé.

QUESTION - Puisque le Président BUSH a eu une réaction plutôt irritée, aujourd'hui, je voulais savoir si ceci a été abordé entre vous ce soir ?

LE PRESIDENT - Non !

LE CHANCELIER SCHROEDER - Nein !

LE PRESIDENT - Nous avons une position claire sur l'affaire iraquienne et nous n'avons pas d'autres commentaires à faire.

Je vous remercie.